



**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 juin 2024

Date de convocation : Le 24 juin 2024
Nombre de conseillers : En exercice : 14
Quorum : 8
Présents : 9
Votants : 10

L'an deux Mil vingt-quatre, le vingt-huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de conseil, sous la présidence de Madame Christelle LECLERCQ, Maire.

Sont présents : Mme Christelle LECLERCQ, M. Didier PATTE, Mme Maria-Hélène PAULINO, M. Stéphane DUBOIS, Mme Gaëlle ALLART, Mme Valérie BOULANGER, M. Nicolas FLEURY, Mme Séverine HENRIETTE, Mme Audrey SUROWIEC formant la majorité des membres en exercice.

Sont excusés :

M. Raphaël POULAIN donne pouvoir à M. Didier PATTE
M. Nicolas VANNIEUWENHUYSE
Mme Carine CHOQUET
Mme Florence LEVEQUE
Mme Elisabeth ETEVE

Secrétaire de séance : Mme Audrey SUROWIEC

* * *

Ordre du jour :

- ✓ Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mai 2024
- ✓ Rénovation, mise en conformité et aménagement scénique de la salle des loisirs attribution du lot « équipements »
- ✓ Espace sportif intergénérationnel : présentation du projet et demande de subvention
- ✓ Eglise de Bernaville : programmation des travaux et demande de subventions
- ✓ Modification des statuts du SIAEP du Bernavillois pour l'adhésion des communes de Candas et Maizicourt

Ajout de points à l'ordre du jour : Mme le Maire ouvre la séance et propose au conseil municipal d'adopter trois points suivants à l'ordre du jour :

- présentation du projet de stationnement rue du Général Jean Crépin et demande de subvention d'amendes de police,
 - approbation du rapport d'activité de la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie
 - avenant à la convention financière avec le SCBP pour le financement du club house.
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité ces ajouts à l'ordre du jour.



Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mai 2024 : Mme le Maire procède à la lecture du procès-verbal précédent. Elle demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

✓ Rénovation, mise en conformité et aménagement scénique de la salle des loisirs attribution du lot « équipements » (Délibération n° 2024/06/38)

Dans le cadre de la rénovation, mise en conformité et aménagement scénique de la salle des loisirs, un marché de travaux décomposé en lots a été lancé selon une procédure adaptée. Par délibération n° 2024/01/08 en date du 26 janvier, les lots ont été attribués. Mme le Maire laisse la parole à M. Kahn, maître d'œuvre du cabinet KOYA architecture et scénographie afin de présenter l'analyse des offres.

Le lot « équipements de scène et rideau de scène » fait l'objet d'une consultation libre.

- Attribution du lot rideau de scène : trois entreprises consultées ont répondu en fournissant des offres techniquement recevables

Désignation	Montant HT
Maison Française de Confection	15 264.82 €
DELTA	21 400.00 €
AZUR SCENIC	19 418.00 €

- Attribution du lot praticables : trois entreprises consultées ont répondu :

Désignation	Montant HT
DELTA	47 049.00 €
EQUIP CITE	21 700.00 €
PROMOB	36 685.96 €

Après analyse de la maîtrise d'œuvre des offres, Mme le Maire propose de retenir :

- l'offre de la société Maison Française de Confection pour un montant de 15 264.82 € HT pour le lot rideau de scène

- l'offre de la société Equip'cité pour un montant de 21 700.00 € HT pour le lot praticable, celui-ci n'intègre pas le proscénium qui devrait être estimé à 8 200.00 € HT environ, pris au prorata de la surface

Mme le Maire laisse la parole à M. Kahn, maître d'œuvre du cabinet KOYA architecture et scénographie afin de présenter le rapport d'analyse des évolutions lié à la consolidation des besoins de chauffage dans l'étude de la salle des loisirs.

En coordination avec l'entreprise THEG, la maîtrise d'œuvre a étudié la possibilité d'installer une pompe à chaleur à haut rendement de 40 kW. Elle permet donc un chauffage conforme pour une puissance inférieure à celle prévue dans le bilan initial. L'installation d'une telle pompe à chaleur, des réseaux et des organes de diffusion nécessaire a été chiffrée par THEG. L'augmentation de volume de travaux pour l'entreprise THEG est de 26.22 %. Ce montant dépassant les seuils conseillés de modifications de marché, la maîtrise d'œuvre propose donc de lancer un marché à procédure adapté pour le lot « climatisation ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de choisir l'offre de Maison Française de Confection pour un montant de 15 264.82 € HT et l'offre de Equip'cité pour un montant de 21 700.00 € HT et de prévoir une provision supplémentaire de 8 200.00 € HT pour la réalisation du proscénium.



- d'autoriser le lancement de la consultation lot 13 : climatisation
- de donner tous pouvoirs à Mme le Maire pour signer les pièces et à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

✓ **Espace sportif intergénérationnel : présentation du projet et demande de subventions** (Délibération n° 2024/06/39 et n° 2024/06/40)

Mme le Maire présente le projet de l'aménagement sportif intergénérationnel réalisé par le bureau d'étude VERDI. Ce projet a pour objet d'améliorer le cadre de vie des habitants, notamment à destination des jeunes. Cet espace sportif se situera derrière le nouveau cimetière, à côté de la déchetterie à la place de la plateforme de stockage du service technique.

Ce site comprendra plusieurs aménagements :

- Un espace multisports de type « city stade »
- Un espace fitness
- Un plateau ninja
- Un pumptrack en béton
- Un terrain de pétanque

Pour accéder à l'espace sportif, il est prévu une voie d'accès avec 12 places de stationnement en gazon ou avec des dalles et une place PMR et une voie douce de circulation. Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 444 611.68 € HT.

Mme la Maire fait part que la demande de financement au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) a été acceptée à hauteur de 101 967.00 €, soit 30 % des investissements subventionnables (339 890.61 € HT).

Afin de financer le projet, elle propose de solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental et auprès de la région Hauts-de-France.

• **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du soutien aux équipements sportifs.** (Délibération n° 2024/06/39)

Mme le Maire fait part que les équipements sportifs peuvent être subventionnés à hauteur de 40 %. Les études préalables aux travaux sont éligibles. Par conséquent, le montant prévisionnel des travaux et des études est de 454 511.68 € HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante décide :

- d'adopter ce projet
- d'autoriser Mme le Maire à procéder à la mise en concurrence des entreprises, dans le cadre de la procédure adaptée,
- de solliciter l'aide du Conseil Départemental dans le cadre du soutien aux équipements sportifs
- d'arrêter le plan de financement prévisionnel suivant :

Désignation	Montant prévisionnel des travaux et études éligibles	Taux	Montant prévisionnel
DETR	339 890.61 €	30 %	101 967.00 €
Conseil Départemental	454 511.68 €	40 %	181 804.67 €
Région Hauts de France	444 611.68 €		75 000.00 €
Part revenant au maître d'ouvrage	454 511.68 €		95 740.01 €
Montant HT des travaux			454 511.68 €
TVA		20 %	90 902.33 €
MONTANT TOTAL (TTC)			545 414.01 €

- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier



• Demande de subvention auprès de la région Hauts-de-France dans le cadre des équipements sportifs à rayonnement local. (Délibération n° 2024/06/40)

Mme le Maire fait part que pour les équipements sportifs, le plafond de la subvention régionale ne peut être supérieur à 75 000.00 € pour un total de coût de travaux jusqu'à 500 000.00 €. Le montant prévisionnel des travaux est de 444 611.68 € HT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante décide :

- d'adopter ce projet
- d'autoriser Mme le Maire à procéder à la mise en concurrence des entreprises, dans le cadre de la procédure adaptée,
- de solliciter l'aide de la région Haut-de France dans le cadre des équipements sportifs à rayonnement local du soutien aux équipements sportifs
- d'arrêter le plan de financement prévisionnel suivant :

Désignation	Montant prévisionnel des travaux éligibles	Taux	Montant prévisionnel
DETR	339 890.61 €	30 %	101 967.00 €
Conseil Départemental	454 511.68 €	40 %	181 804.67 €
Région Hauts de France	444 611.68 €		71 918.00 €
Part revenant au maître d'ouvrage			88 922.01 €
Montant HT des travaux			444 611.68 €
TVA			88 922.34 €
MONTANT TOTAL (TTC)			533 534.02 €

- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

✓ Eglise de Bernaville : programmation des travaux et demande de subventions (Délibération n° 2024/06/41)

Mme le Maire rappelle que suite à l'inspection de l'église (intérieur et extérieur) faite par Drone Delattre en 2023, M. Brissy des ateliers Claude Barre a répertorié les travaux à réaliser en priorité sur les vitraux de l'église (baies et rosaces)

Mme le Maire propose de réaliser des travaux sur trois ans à compter de cette année.

N° de la baie	Coût HT Echafaudage	Coût HT entreprise de Pierre	Coût HT Atelier Claude Barre	TOTAL GENERAL HT	TOTAL GENERAL TTC	Année prévisionnelle des travaux
B 12	Compris dans le devis De Pierre	45 825.94 €	27 575.00 €	73 400.94 €	88 081.13 €	2024
B 13	Compris dans le devis De Pierre	28 155.04 €	22 330.00 €	50 485.04 €	60 582.05 €	2024
R 7	3 540.00 €	0.00 €	13 717.17 €	17 257.17 €	20 708.60 €	2025
R 9	2 588.00 €	0.00 €	13 717.17 €	16 305.17 €	19 566.20 €	2025
R 12	4 988.00 €	0.00 €	29 359.32 €	34 347.32 €	41 216.79 €	2026
			TOTAL	191 795.64 €	230 154.77 €	

Mme le Maire fait part que suite à la visite de Mme OGER (conservateur des Monuments historiques) certaines œuvres de l'église de Bernaville doivent être restaurées comme la statue Saint Roch, Saint Pierre, la Vierge à l'enfant, l'autel marial et sa peinture murale.



Elle propose également de les restaurer sur trois ans

Œuvres	TOTAL GENERAL HT	TOTAL GENERAL TTC	Année prévisionnelle des travaux
Saint-Roch	11 684.50 €	14 021.40 €	2024
Saint-Pierre	15 395.00 €	18 474.00 €	2025
Vierge à l'enfant	12 745.00 €	15 294.00 €	2025
Autel marial (côté droit)	8 700.00 €	10 440.00 €	2026
Restauration peinture murale	11 114.00 €	13 336.80 €	2026
TOTAL	59 638.50 €	71 566.20 €	

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité de :
- restaurer les vitraux et les œuvres de l'église de Bernaville sur trois ans :

Année	TOTAL des travaux / année HT	TOTAL des restauration / année HT	MONTANT TOTAL HT	MONTANT TOTAL TTC
2024	124 885.98 €	14 021.40 €	138 907.38 €	166 688.86 €
2025	40 274.80 €	33 768.00 €	74 042.80 €	88 851.36 €
2026	41 216.79 €	23 776.80 €	64 993.59 €	77 992.31 €

- solliciter une subvention auprès de la région Hauts de France à hauteur de 40 % pour les vitraux
- arrêter le plan de financement prévisionnel suivant :

Désignation	Taux	Montant prévisionnel
Région Haut de France	40 %	76 718.25 €
Part revenant au maître d'ouvrage	60 %	115 077.39 €
Montant HT des travaux		191 795.64 €
TVA		38 359.13 €
MONTANT TOTAL (TTC)		230 154.77 €

- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

✓ **Modification des statuts du SIAEP du Bernavillois pour l'adhésion des communes de Candas et de Maizicourt (Délibération n° 2024/06/42)**

La séance ouverte, Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le SIAEP du Bernavillois a accepté l'adhésion des communes de Candas et de Maizicourt au syndicat. Par conséquent, la Commune doit également délibérer sur ces demandes d'adhésion et sur la modification des statuts du SIAEP.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil syndical du SIAEP du Bernavillois en date du 5 juin 2024, acceptant l'adhésion des communes de Candas et de Maizicourt au SIAEP du Bernavillois, et proposant la modification des statuts du syndicat, à compter du 1^{er} janvier 2025 à 00h00.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, accepte au 1^{er} janvier 2025 :

- l'adhésion des communes de Candas et de Maizicourt au SIAEP du Bernavillois,
- la modification des statuts du SIAEP du Bernavillois, tels que proposés par délibération du SIAEP du Bernavillois en date du 5 juin 2024, soit :



- article 1^{er} : ajout des communes de Candas et Maizicourt dans le périmètre du syndicat,
 - article 5 : le bureau passe à 11 assesseurs (*au lieu de 9*)
 - article 13 : Liste des annexes consultables au siège du syndicat :
 - Ouvrages transférés (*et non pas 'mis à disposition'*) au **SIAEP du BERNAVILLOIS** par les communes adhérentes
- autorise Madame le Maire à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente.

✓ **Présentation du projet de stationnement rue du Général Jean Crépin et demande de subvention d'amendes de police** (Délibération n° 2024/06/43)

Mme le Maire rappelle la délibération n° 2024/01/10 concernant le choix d'un bureau d'étude pour des travaux de sécurisation et de stationnement rue du Meillard et rue du Général Jean Crépin.

Mme le Maire présente à l'assemblée le projet de stationnement rue du Général Jean Crépin réalisé par le bureau d'étude Verdi. L'estimation prévisionnelle des travaux est de 15 480.00 € HT soit 18 576.00 € TTC.

Afin d'aider à financer le projet, elle propose de demander une subvention dans le cadre du dispositif de répartition du produit des amendes de police à hauteur de 30 % du coût HT des dépenses éligibles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de stationnement rue du Général Jean Crépin (RD 66) sous réserve de l'accord du Conseil Départemental en charge des études, expertise et sécurité des infrastructures pour un montant estimé à 15 480.00 € HT.
- Autorise le lancement de la consultation.
- Sollicite l'aide du Conseil départemental dans le cadre du dispositif de répartition du produit des amendes de police à hauteur de 30 % du coût HT des dépenses éligibles.
- Arrête le plan de financement suivant :

Désignation	Taux	Montant prévisionnel
Amendes de police	30 %	4 644.00 €
Part revenant au maître d'ouvrage	70 %	10 836.00 €
Montant HT des travaux		15 480.00 €
TVA		3 096.00 €
MONTANT TOTAL (TTC)		18 576.00 €

- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

✓ **Approbation du rapport d'activité de la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie** (Délibération n° 2024/06/44)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39 ;
Entendu la présentation du rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie, réalisée par Mme le Maire au Conseil municipal le 28 juin 2024 ;
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie réalisé ce jour aux membres du Conseil municipal de la commune de Bernaville.



✓ **Avenant à la convention financière avec le SCBP pour le financement du club house** (Délibération n° 2024/06/45)

Mme le Maire rappelle que par délibération n°2022/05/40, le Conseil municipal avait autorisé Mme le Maire à signer la convention financière avec le SC Bernaville Prouville pour le financement du club house. Une convention avait été signée précisant notamment le montant total des travaux, les modalités de versement de l'aide versée au SCBP, l'engagement de cette dernière.

Mme le Maire expose que suite au retard des travaux, l'article 3 et l'article 11 de la convention sont à revoir :

- article 3 : le montant de l'aide versée au SCBP pour 2022 et 2023 par la commune est de 2 x 50 000 €.

- article 11 : la présente convention est établie pour la durée de l'exercice budgétaire 2022 et 2023

Un avenant à la convention initiale est donc proposé. L'aide au SCBP sera versée, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, sur présentation des factures.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°1 de la convention financière avec le SCBP pour le financement du club house

- autorise Mme le Maire à le signer

✓ **Questions diverses**

Mme le Maire fait part de l'invitation de la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie à la réunion plénière sur la compétence scolaire qui se déroulera le mardi 2 juillet à 18h00 à Beaumetz. Pour une meilleure compréhension des conséquences possibles sur le budget et le devenir des écoles, elle invite les conseillers municipaux à être présents.

Mme le Maire informe que la kermesse de l'école « l'encre et la plume » a lieu demain (samedi 29 juin). Lors de cette kermesse, les dictionnaires seront remis au CM2.

Mme le Maire fait part qu'elle a rencontré le Colonel CONTAL du SDIS afin de faire le point sur l'état d'avancement du paiement des demandes de subventions, car à ce jour, seuls 316 314.00 € ont été perçus.

Mme le Maire informe qu'elle a rencontré l'entreprise BOUFFEL, cette semaine, afin de faire le point sur les différents travaux à réaliser. L'entreprise commence les travaux par la rue Léon Soudet et la rue Achille Monflier le 1^{er} juillet.

Mme le Maire informe dans le cadre des travaux de voirie 2025 de la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie, il a été proposé la route d'Amiens (entre la rue du Général Leclerc et la rue des Juifs).

M. PATTE fait part que des devis sont en cours pour refaire le chemin du haut de Boisbergues (chemin du cerisier).

Mme le Maire fait part que les travaux réalisés par l'entreprise Sade, pour la mise en conformité des réserves d'incendie, sont en cours.

Mme le Maire informe que suite à la rénovation de la façade au 40 rue du Général Leclerc, le calvaire devant le pignon de cette dernière va être retiré et restauré le temps des travaux.

Mme le Maire informe qu'elle a déposé une plainte auprès de la gendarmerie concernant la détérioration du candélabre route nationale.

Mme le Maire informe que les chaises à l'église de Vacquerie sont « vermoulues », elle propose de les remplacer par des bancs. Mme Henriette prend contact avec l'ESAT.

Mme le Maire informe qu'un contrat PEC prend fin le 25 septembre 2024. Elle propose de le renouveler et d'augmenter les heures si c'est possible. L'assemblée étant favorable à cette proposition, Mme le Maire va prendre contact avec France Travail.

Mme le Maire distribue à l'assemblée le dossier de présentation qui a été réalisé pour la visite du jury de présélection « villes et villages fleuris ».



Mme BOULANGER fait part que le SCBP de Bernaville organise une porte ouverte au stade afin de faire découvrir la discipline à des jeunes.

Mme BOULANGER donne le programme du week-end du 13 et 14 juillet à l'occasion de la fête nationale :

- le 13 juillet au stade Maurice Crépin : restauration sur place, buvette assurée par le SCBP, animation musicale assurée par DJ FG. Retraite aux flambeaux organisée par Berna'vibre et menée par le groupe La Banda Ro' suivi par le feu d'artifice.

Mme BOULANGER fait part que suite au dernier Conseil municipal, elle a demandé au gérant « O'grill du Bernavillois » et aux associations d'assurer la restauration sur place. Ces derniers ayant répondu défavorablement, il faut faire appel à un food-truck. Après vote à la majorité, le Conseil municipal choisit le food-truck de M. Dubuisson pour assurer la restauration le 13 juillet au soir. Les élus insistent sur le fait de s'assurer que les différents food-truck locaux soient sollicités à tour de rôle chaque année.

- le 14 juillet : défilé des Sapeurs-Pompiers le matin et l'après-midi portes ouvertes au Centre d'Incendie et de Secours.

Mme BOULANGER fait part de différentes informations :

- le SCBP organise une réderie le 21 juillet ;

- l'orchestre excelsior se produira à l'usine le jeudi 25 juillet (organisé par l'association des anciens élèves de Bernaville) ;

- à l'occasion des 80 ans de la mort des Fusillés Civils, la cérémonie commémorative en leur honneur aura lieu le 25 août en présence de l'Harmonie de Beauquesne et d'un sonneur de cornemuse ;

- l'inauguration de l'église de Vacquerie aura lieu le vendredi 20 septembre.

Mme BOULANGER fait part que la boulangerie Kim ne peut pas assurer la confection des brioches pour l'opération brioches, par manque de personnel, qui se déroulera du 14 au 20 octobre. M. Dubois prend contact avec d'autres boulangers.

Mme BOULANGER demande aux conseillers de réfléchir à des idées (décoration, manifestation ...) pour Octobre Rose.

Mme BOULANGER fait part de trois naissances sur Bernaville : 2 garçons et 1 fille.

Mme BOULANGER fait part que le SCBP recherche un service civique.

Mme ALLART fait part que le kiosque à pizza au supermarché Coccinelle est ouvert.

Mme ALLART fait part d'un nouveau primeur au marché de l'abreuvoir et demande de faire un rappel, sur un flash info, de l'arrêté de circulation et de stationnement des riverains pendant le marché le vendredi après-midi.

M. FLEURY demande quand le propriétaire du Sulky va ouvrir un commerce. Mme le Maire n'a pas de nouvelle du propriétaire, elle va prendre contact avec ce dernier.

Mme HENRIETTE informe qu'elle et Mme BOULANGER sont envahis de pigeons à leur domicile.

Mme PAULINO informe que le concert de Noël est reporté à l'année prochaine pour raison budgétaire.

Mme PAULINO fait part qu'elle consulte des entreprises pour établir un contrat de maintenance pour les équipements de chauffage.

Clôture de la séance à 00h30

La Secrétaire de séance,
Audrey SUROWIEC

La Présidente de séance,
Christelle LECLERCQ



Séance du Conseil Municipal

En date du 28 juin 2024

LISTE DES DELIBERATIONS

Numéro	Objet	Décision du Conseil
2024/06/38	Rénovation, mise en conformité et aménagement scénique de la salle des loisirs attribution du lot « équipements »	Approuvée
2024/06/39	Espace sportif intergénérationnel : présentation du projet et demande de subventions auprès du Conseil Départemental dans le cadre du soutien aux équipements sportifs	Approuvée
2024/06/40	Espace sportif intergénérationnel : présentation du projet et demande de subventions auprès de la région Hauts de France dans le cadre des équipements sportifs à rayonnement local	Approuvée
2024/06/41	Eglise de Bernaville : programmation des travaux et demande de subventions	Approuvée
2024/06/42	Modification des statuts du SIAEP du Bernavillois pour l'adhésion des communes de Candas et de Maizicourt	Approuvée
2024/06/43	Présentation du projet de stationnement rue du Général Jean Crépin et demande de subvention d'amendes de police	Approuvée
2024/06/44	Approbation du rapport d'activité de la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie	Approuvée
2024/06/45	Avenant à la convention financière avec le SCBP pour le financement du club house	Approuvée